

DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS 2  
Commune de Chilly-le-Vignoble

PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 JUILLET 2021

Présents : BILLOT D, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, QOCHIH Z, ROLLET H, ROUSSE F.

Absent excusé : CROISSANT A, DAGNEAUX N, FORIEN E, MOREAU S, NEGRI A, NOUVELOT C.

Invitées : Mme VOISIN (Préfecture), Mme Patricia CHANET maire de Messia-sur-Sorne, Adjointe à la maire de Frébuans

Secrétaire de séance : PETIOT Émilie et MIIERE Florence

Ouverture de la séance à 19h avec Mme VOISIN, de la Préfecture, qui est venue nous faire une présentation sur les Maisons France Services.

Mme Patricia CHANET, maire de Messia-sur-Sorne et une adjointe à Mme Paulette MARANO, maire de Frébuans étaient présentes pour assister à la présentation de Mme VOISIN.

France Services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Les agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- *une information de premier niveau* (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)

- *un accompagnement au numérique* pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)

- *une aide aux démarches en ligne* (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)

- *des prestations de conseils* pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Maison France Services, c'est un guichet unique pour 9 opérateurs (la Poste, Pôle Emploi, la Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la Caisse nationale des allocations familiales, l'assurance maladie (CPAM), l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole (MSA).

**Il faut inventorier les besoins de la commune avant de s'inscrire** à la préfecture qui décide de la faisabilité selon la densité de ces guichets sur le secteur (16 actuellement objectif : 24). Un audit vient alors sur place et décide de l'ouverture ou non de ce guichet.

Pour venir en aide aux communes qui choisissent de faire des MFS, l'État leur verse 30 000 € d'aide en fonctionnement par an. Mais pour pouvoir ouvrir il faut plusieurs contraintes :

- Avoir un local : avec un espace de confidentialité pour recevoir des personnes, mais aussi un espace avec ordinateur, photocopieur, imprimante à disposition des administrés,

- 2 agents,
- Que la MFS soit ouverte 24 heures sur 5 jours
- Qu'elle soit accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les bus France Services sillonnent les départements pour aller au plus près des usagers.

Un bus numérique subventionné par ECLA sera prochainement dédié à 32 communes du Jura : une réunion en octobre définira son rôle et ses horaires qui peuvent être contraignants. Voir l'impact de ce service sur les maisons France Services.

Nous pouvons également ouvrir une maison de services sans label sur la base du bénévolat, la commune disposant dès à présent de locaux opérationnels. Une demande de financement pour l'achat de matériel pourra être faite à Madame Voisin. Une réunion publique pourra être organisée pour informer les administrés, proposer le cadre de ce service et lancer l'appel aux bénévoles.

## **Début du conseil municipal à 19h50.**

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Juin 2021 :  
Le compte-rendu du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération sur le remboursement des parts sociales du Crédit Agricole :**

Mme Zora QOCHIH, 3<sup>ème</sup> adjointe aux finances, informe les membres de l'assemblée de l'existence, au sein de l'inventaire de la collectivité, de parts sociales souscrites au Crédit Agricole.

Ces parts sociales ont été imposées à l'occasion de la souscription d'emprunts anciens et n'ont plus lieu d'être. Il convient désormais de demander le remboursement de 1,35 € auprès de la caisse locale du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DEMANDE** le remboursement de ces parts sociales du Crédit Agricole.

### **Délibération sur le droit de préemption de la vente de Fabrice ROUSSE à la SARL CITEA :**

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un droit de préemption de Maître Pascal RAULT, Notaire à Lons-le-Saunier, pour des terrains non bâtis au niveau de la rue des Tilleuls et sur Chaloz.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1 et L. 211-1 et suivants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **NE PRÉEMPTÉ** pas sur la vente des terrains non bâtis.

### **Délibération sur les tarifs de la salle des fêtes :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 04/11/2014 concernant les tarifs de location de la salle des fêtes communale.

Il fait part à l'assemblée de la forte hausse de location de cette salle et invite le conseil municipal à revoir ses tarifs pour les demandes extérieures. Ceux-ci sont les suivants :

- ✚ Résidants de Chilly-le-Vignoble : 150 € le week-end du vendredi après-midi au lundi matin,
- ✚ Extérieurs de la commune : 250 € le week-end du vendredi après-midi au lundi matin,
- ✚ Montant de la caution : 500 € qui restera acquise s'il y a des dégradations importantes.
- ✚ Ménage obligatoire pour les personnes ne résidant pas à Chilly-le-Vignoble d'un montant de 70 €.

Après en avoir décidé à l'unanimité, le conseil municipal remet cette prise de délibération à plus tard. Deux devis sont demandés pour le nettoyage car l'entreprise ELAN ne nous donne pas assez satisfaction.

### **Délibération sur l'exonération des TFPB sur les nouvelles constructions :**

La délibération est repoussée à septembre.

### **INFOS :**

#### Manifestation du 25 juillet :

L'association « Big Brothers » de M. Fabrice ROUSSE a demandé d'occuper la partie gauche du Parc des Vignes afin de pouvoir faire des « puces » de motos et également pour exposer des voitures anciennes. Une buvette sera installée pour vendre des boissons.

La gratuité de l'endroit pour l'exposition a été acceptée.

#### Vente du tracteur :

Le tracteur acquis en 2015 par la commune a été mis en vente. Toutefois, après en avoir discuté, le conseil municipal décidé de retirer l'annonce et de garder le tracteur ; en effet, Fabrice Roussé et Jérôme Mouillot pense que le tracteur reste très utile à l'agent communal. Néanmoins, il faudra l'équiper d'un gyrobroyeur pour pouvoir tondre l'herbe correctement. Cet achat sera prévu au budget 2022. Fabrice Roussé s'occupe de demander des devis.

#### IME de Montaigu :

Un contrat a été passé avec l'IME de Montaigu pour faire travailler une dizaine de jeunes sur la commune. Le premier jour ils ont fait du désherbage au niveau du lotissement des Teppes.

Un barbecue sera organisé par la mairie le mardi 20 juillet au soir afin de remercier toute l'équipe. Marie-Cécile s'occupe de faire les courses la veille.

La séance est levée à 21h25

### **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le .. /09/2021

Chilly-le-Vignoble  
M. Dominique BILEOT, Maire

